

# Barème n°1

**Véhicules (1) commandés et facturés à partir du 01/07/2021** et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le **taux de CO2 est inférieur ou égal à 50 G/KM**

Conditions devant être respectées	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer					
	Date ≥ 01/07/2021					
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011 ou Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006					
Situation du demandeur	Personnes physiques de RFR/PART ≤ 13 489 €			Personnes physiques de RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales		
	RFR/PART ≤ 6 300€ OU Trajet domicile-travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km		-	-		-
Catégorie du véhicule acquis	NEUF OU OCCASION		NEUF OU OCCASION		NEUF OU OCCASION	
	VP électrique	VP (4)	VP électrique	VP (4)	VP électrique	VP (4)
	ou VP hybride rechargeable		ou VP hybride rechargeable		ou VP hybride rechargeable	
avec contrainte d'autonomie > 50 km		avec contrainte d'autonomie > 50 km		avec contrainte d'autonomie > 50 km		
Montant de l'aide (en euros)	5000 € (2) (3)	3000 € (2) (3)	2 500 € (2)	1500 € (2)	2 500 € (2)	1 500 € (2)
Aide majorée ZFE (5)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1 000 €					

(1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 60 000 € TTC, incluant le cas échéant le coût d'acquisition ou de location de la batterie

(2) Cumulable avec le Bonus pour les véhicules neufs et véhicules d'occasion

(3) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule

(4) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC

(5) Zone à faible émission

# Barème n°2

**Véhicules (1)** commandés et facturés **entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021** et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le **taux de CO2 est compris**

=>entre **51 G/KM et 104 G/KM NEDC (ou 132 G/KM WLTP (2) )** pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation

=>entre **51 g/km et 109 G/KM NEDC (ou 137 G/KM WLTP (3) )** pour les véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis plus de 6 mois à compter de la date de facturation

Conditions devant être respectées	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer		
	01/07/2021 ≥ Date ≤ 31/12/2021		
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011 ou Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006		
Situation du demandeur	RFR/PART ≤ 13 489 €	RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales	
	RFR/PART ≤ 6 300€ OU Trajet domicile-travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km		
Catégorie du véhicule acquis	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1
	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION
Montant de l'aide (en euros)	3 000 € (4)	1 500 € (5)	0 €
Aide majorée ZFE (6)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €

(1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC

(2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation ≥ 01/03/2020 et une date de facturation ≥ 05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE

(3) Le plafond d'éligibilité de 109g est majoré à 137g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation ≥ 01/03/2020 et une date de facturation ≥ 05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE

(4) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule

(5) Dans la limite du coût d'acquisition TTC

(6) Zone à faible émission

# Barème n°2 bis

**Véhicules (1)** facturés à partir du **01/01/2022** et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le **taux de CO2 est compris**

=>entre **51 G/KM et 99 G/KM NEDC (ou 127 G/KM WLTP (2) )** pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation

=>entre **51 g/km et 109 g/km NEDC (ou 137 G/KM WLTP (3) )** pour les véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis plus de 6 mois à compter de la date de facturation

Conditions devant être respectées	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer		
	Date ≥ 01/01/2022		
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011 ou Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006		
Situation du demandeur	RFR/PART ≤ 13 489 €		RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales
	RFR/PART ≤ 6 300€ OU Trajet domicile-travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km		
Catégorie du véhicule acquis	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1
	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION	NEUF OU OCCASION
Montant de l'aide (en euros)	3 000 € (4)	1 500 € (5)	0 €
Aide majorée ZFE (6)	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €

(1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC

(2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation ≥ 01/03/2020 et une date de facturation ≥ 05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE

(3) Le plafond d'éligibilité de 109g est majoré à 137g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation ≥ 01/03/2020 et une date de facturation ≥ 05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE

(4) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule

(5) Dans la limite du coût d'acquisition TTC

# Barème n°2 ter (période transitoire)

**Véhicules (1)** commandés et facturés **entre le 01/07/2021 et le 31/12/2021** et appartenant à la catégorie des voitures particulières dont le **taux de CO2 est compris**

=>entre **51 G/KM et 104 G/KM NEDC (ou 132 G/KM WLTP (2) )** pour les véhicules neufs ou véhicules d'occasion avec une date de 1ère immatriculation depuis moins de 6 mois à compter de la date de facturation

Conditions devant être respectées	Date de commande ou Date de signature du Contrat de location		
	Date ≤ 31/12/2021		
	Date de facturation ou date de versement du 1er loyer		
	01/01/2022 ≥ Date ≤ 31/03/2022		
	Le véhicule mis au rebut est un diesel immatriculé avant le 01/01/2011 ou Le véhicule mis au rebut est un essence immatriculé avant le 01/01/2006		
<b>Situation du demandeur</b>	RFR/PART ≤ 13 489 €		RFR/PART > 13 489 € ou Personnes morales
	RFR/PART ≤ 6 300€ OU Trajet domicile-travail > 30 km OU Kilométrage annuel > 12 000 km		-
<b>Catégorie du véhicule acquis</b>	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1	CRIT'AIR1
	NEUF	NEUF	NEUF
<b>Montant de l'aide (en euros)</b>	3 000 € (3)	1 500 € (4)	0 €
<b>Aide majorée ZFE (5)</b>	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale plafonnée à 1000 €	0 €

(1) Dans la limite d'un coût d'acquisition de 50 000 € TTC

(2) Le plafond d'éligibilité de 104g est majoré à 132g si le véhicule a une date de 1ère immatriculation ≥ 01/03/2020 et une date de facturation ≥ 05/03/2020 et est de réception CE et de genre national VP, CTTE

(3) Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule

(4) Dans la limite du coût d'acquisition TTC

(5) Zone à faible émission